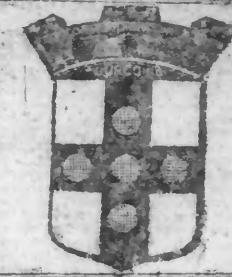


# L'ÉGALITÉ

## de Roubaix - Tourcoing



## ABONNEMENTS

NORD et Départements limitrophes . . . . .  
AUTRES DÉPARTEMENTS . . . . .  
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

Trois mois Six mois Un an

4 fr. 50 9 fr. 16 fr.

5 fr. 50 12 fr. 22 fr.

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12. TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT  
LES  
ANNONCESAFROBAIX, 61, Grande-Rue,  
À TOURCOING, 12, Rue Desurmont,  
À LAILLE, 28, Rue de FivesINFORMATIONS  
(Par Service Spécial)

## LE FEU A L'AMBIGU-COMIQUE

Paris, 3 mars.

Après des efforts inonés les pompiers sont parvenus à se rendre maîtres de l'incendie qui, ainsi que nous l'avons annoncé hier, s'est déclaré dans les magasins de l'édifice de l'Ambigu-comique.

Vers 2 heures du matin le foyer était circonscrit entre les quatre murs de l'immeuble. Ce résultat n'a pas été atteint sans endommager la maison portant le numéro 24 sur laquelle on a dû projeter des tronçons d'eau.

M. Rechaud, directeur de l'Ambigu qui s'est allé chercher chez lui, est arrivé vers deux heures. On lui demande quelle peut être, d'après lui, la cause du sinistre. Il répond qu'il ignore. Il sait cependant qu'un jeune ouvrier peintre est venu au magasin à trois heures de l'après-midi, pour faire un raccord à une toile et qu'il est parti à cinq heures. Peut-être aura-t-il négligé d'éteindre complètement son réchaud servant à faire chauffer la colle.

Les pompiers sont restés en permanence jusqu'à quatre heures du matin,achevant de noyer les décombres.

A cette heure, on ne signale fort heureusement, aucun incident.

Les dégâts s'élèvent au chiffre global de 800,000 francs.

## L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 4 mars.

D'après une dépêche de la Havane à l'Impératrice, on attache dans cette ville d'importance aux révoltes prises par le Sénat et la Chambre des Etats-Unis. Le général Weyler aurait même télégraphié au gouvernement qu'il n'a pas besoin maintenant des 25,000 hommes de renfort qui lui ont été offerts.

Washington, 4 mars.

Le Sénat vient de renvoyer à la commission une résolution tendant à exiger de l'Espagne des explications au sujet de la nouvelle que le journaliste Gomez aurait été pendu deux mois à la torture à Cuba parce qu'on voulait obtenir de lui des dénégations contre M. Sanquini, sujet américain naturalisé.

Le gouvernement des Etats-Unis réclame en outre la communication de toutes les pièces du procès de M. Sanquini qui aurait été condamné sans preuve à la prison perpétuelle et si exiger la mise en libé de certains correspondants militaires américains.

Madrid, 4 mars.

Une dépêche officielle annonce que Gomez est malade. Il se serait réfugié à Santiago, Maroc, avec 5,000 hommes, est rentré dans la province de la Havane. On attend hier une vive fusillade et une canonade du côté de Managua et de Nazaré, mais les détails manquent.

Madrid, 4 mars.

On attend avec impatience la révolution du président Cleveland. Les travailleurs vont être arrêtés comme navires de guerre si un commandement des équipes de flotte.

## INONDATIONS EN ASIE

Constantinople, 4 mars.

On reçoit de Bagdad la nouvelle que le Tigre a déborde. L'inondation a pris les proportions d'une véritable calamité. On évalue à 400 le nombre des Arabes noyés. En outre 30,000 têtes de bétail ont péri. La dévastation est extrême en Mésopotamie.

## JUFS RAYÉS DES LISTES

Marseille, 4 mars.

On nous télégraphie que Constantinople a émis un décret déclarant à titre définitif 1,150 juifs des listes électorales. Soixante-dix inscrits.

## FATALE MÉPRISE

Lyon, 4 mars.

Une terrible méprise a causé hier la mort d'un jeune étudiant en médecine. M. Bonnard, un parent du directeur de l'Assistance publique, l'a fait faire de la photographie et se trouvait dans une chambre noire, lorsqu'à tout moment il prit un miroir le lui apporta. Cela lui a apporté un verre.

Le malheureux jeune homme se trompa, dans l'obscurité et absorba du cyanure de potassium qui se trouvait à côté. La mort a été foudroyante.

## LES OUVRIERS POURDRIERS

Londres, 4 mars.

Une délégation des ouvriers pourdrières, qui démontent en ce moment un congrès à Savran, a été reçue hier à la Chambre par les députés des régions où sont établies les poudreries de l'Etat.

Les délégués ont demandé à être présentés au ministre de la guerre pour lui exposer leurs revendications.

Le ministre de la guerre les recevra aujourd'hui.

La principale de leurs revendications est relative à l'assassinat qui les veulent voir établir entre eux et les ouvriers des bâches et des aluminettes, un ce qui concerne l'admission de maladie et de retraite.

## L'OGRE MILITARISTE

Londres, 4 mars.

A la Chambre des communes, M. Goschen propose un accroissement de 4,000 hommes pour la marine. Le compte des constructions maritimes sera porté de 6,000,000 livres à 14,000,000 de livres et l'excédent budgétaire sera appliquée aussi aux constructions maritimes.

De 1889 à 1890, on a consacré au moins au bâti 105 pavillons de guerre et 62 contre-

Goschen propose l'accélération de la construction des navires et propose pour l'année prochaine la mise en chantier de 5 vaisseaux de ligne, 13 croiseurs et 24 contre-torpilleurs.

Le coût de ces constructions sera de 10 millions de livres. De 1889 à 1890 le coût des nouvelles constructions atteindra 5 millions de livres.

CRIME ET SUICIDE

Paris, 4 mars.

Un employé de l'arsenal de Colomiers, nommé Hayley, a tué d'un coup de revolver le major Béret, directeur de l'arsenal, et s'est ensuite tiré une balle dans la bouche. Il est mort quelques heures plus tard.

Hayley était un alcoolique ; il avait été congédié à cause de sa conduite, et le jour de son crime était son dernier jour de service.

Il supposait qu'il a voulu se venger de son chef, auquel il attribuait son renvoi.

LES ACTIONS DE 25 FRANCS

Paris, 4 mars.

M. Grax a été désigné comme rapporteur du projet tendant à autoriser la création d'actions de 25 francs.

Ces actions devront être complètement libérées et ce versement sera exigé pour tous les titres, quel que soit leur taux, variant entre 25 et 100 francs.

Enfin la commission a accepté, en principe, mais avec une modification de réduction proposée par M. Gouraud, un amendement de M. Naquet autorisant la négociation des actions d'apport, quand l'apport est fait à une société résistante.

Un amendement de M. Deloncle, tendant à établir jusqu'à 20 francs la limite de la valeur des titres admis à la cote officielle, a été repoussé.

DRAME PASSIONNEL

Avignon, 4 mars.

M. Grax a été désigné comme rapporteur du projet tendant à autoriser la création d'actions de 25 francs.

Ces actions devront être complètement libérées et ce versement sera exigé pour tous les titres, quel que soit leur taux, variant entre 25 et 100 francs.

Enfin la commission a accepté, en principe, mais avec une modification de réduction proposée par M. Gouraud, un amendement de M. Naquet autorisant la négociation des actions d'apport, quand l'apport est fait à une société résistante.

Un amendement de M. Deloncle, tendant à établir jusqu'à 20 francs la limite de la valeur des titres admis à la cote officielle, a été repoussé.

TERREUR D'ADOUA

Avignon, 4 mars.

Deux jeunes gendres de 20 ans, Auguste Journeux et Pascal Véran, soldat au 18e régiment, en garnison à Nîmes, ont tenté de se suicider par asphyxie la nuit dernière.

Auguste Journeux était venu, il y a quelques jours, de Paris pour retrouver son frère et son beau-frère dans l'atelier de métier fin à leurs journées. Quand on ouvrit la porte de la chambre où les deux personnes étaient enfermées, on les trouva éteints à côté sur un matelas posé à terre.

Un réchaud acheté de brûler et tons deux allaient. La jeune fille avait un bras carbonisé.

Deux lettres indiquaient les motifs du suicide.

Auguste Journeux et Paul Véran ont été transportés à l'hôpital.

BULLETIN DU JOUR

Confession d'un Opportuniste

Paris, 4 mars.

M. Maurice Lasserre — un député — a écrit une lettre, une seule, qui lui vaudra peut-être avant de céder ce qu'il valuerait au maître du genre, de trop nombreux chevaux. Nous la publierons à part, ne voulant pas pourrir l'ombre de nos compatriotes sur lesquels il a été porté pur juge.

Ca qui la recommande à l'administration des contemporains, c'est ce défaut de précision, cet abandon que l'on attribue au monopole à M. de Sévigné et à Voltaire.

M. Henri Lasserre exprime avec une simplicité ingénue une farouche virilité. Il est un miroir, car beaucoup, en son cas, auraient été tentés de recourir à des contournements.

Il s'agit d'un différend avec ses électeurs de Castelsarrasin. Ceux-ci lui reprochent de voter.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre, m'aviez nommé pour défendre à la Chambre votre politique ou pour faire vos communications ?

Et il rappelle les clauses du contrat qui seraient intervenues entre lui et le conseil municipal de Castelsarrasin : « Vous m'avez permis de tenir aucun compte dans les voies de vos opinions politiques, à charge de me faire échapper à la responsabilité de mes actes. »

Le débat a été très animé, mais le résultat fut nul.

— Qui, répond M. Lasserre,